



Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/74-1998

ISBN 0-660-60740-9



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

L'hon. Andy Scott, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

Sommaire	1
PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE RÉSULTATS.....	4
PARTIE I : MESSAGE DU MINISTRE.....	5
PARTIE II : APERÇU	7
A. Aperçu du Portefeuille	7
B : Aperçu du Ministère	11
PARTIE III : RÉALISATIONS DU MINISTÈRE	16
Attentes en matière de rendement	16
Réalizations en matière de rendement, par secteur d'activité.....	17
Préparation en vue de l'an 2000.....	26
PARTIE IV : RENDEMENT FINANCIER.....	27
PARTIE V : RAPPORTS CONSOLIDÉS	34
Stratégie de développement durable.....	34
PARTIE VI : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	36

Sommaire

Le Ministère a continué d'aider le gouvernement à tenir son engagement en matière de sécurité publique en donnant des conseils d'ordre stratégique au solliciteur général. Durant la dernière année, ses efforts ont principalement porté sur les grandes priorités du solliciteur général, à savoir la lutte contre le crime organisé, l'accroissement de l'efficacité des services correctionnels et la participation du public au processus d'élaboration des politiques.

Le Ministère se penche sur un large éventail de questions relatives à la justice pénale, avec des partenaires comme Justice Canada et les ministères provinciaux et territoriaux responsables de la justice. Quelle que soit la question à l'étude, le travail accompli a un seul et même objectif : améliorer les dispositions générales dans les domaines de la police et des services correctionnels, de la police des Autochtones et de la communication de renseignements entre les différentes administrations.

Le tableau suivant indique les initiatives stratégiques menées à bien ou amorcées par le Ministère qui ont contribué à la réalisation de l'objectif prioritaire du gouvernement consistant à rendre les collectivités plus sûres.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS DU MINISTÈRE, 1997-1998

Législation

- C-3 *Loi relative à l'identification par les empreintes génétiques et servant à modifier le Code criminel ainsi qu'autres projets de loi* (Présenté à la Chambre des communes).
- C-12 *Modifications à la Loi sur la pension de retraite de la GRC (Maintien de la paix)* (a reçu la sanction royale le 11 juin 1998).

Principales initiatives

Police et application de la loi

- Distribution d'un document de consultation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et la déclaration des mouvements transfrontaliers d'argent liquide;
- Création du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis et participation à titre d'hôte à la première rencontre;
- Création des comités national et régionaux de coordination sur le crime organisé;
- Préparation de la première déclaration annuelle du Ministre sur le crime organisé présentée à la Chambre des communes;
- Consultations dans tout le pays au sujet de l'examen des Services nationaux de police;
- Préparation du premier rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le programme de protection des témoins*;
- Élaboration, avec le ministère de la Justice, de la phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime;

- Début des négociations avec le Nunavut concernant une entente pour la prestation de services de la GRC;
- Négociation avec Moncton (N.-B.) d'un contrat touchant le maintien de l'ordre par la GRC;
- Élaboration de propositions, de concert avec la GRC, en vue de la modification du Règlement d'application de la *Loi sur la GRC* à propos des droits politiques des membres;
- Recommandations au Solliciteur général à propos du rapport du Conseil de la solde de la GRC.

Affaires correctionnelles

- Diffusion d'un document de consultation relatif à l'examen de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* après cinq ans;
- Consultation des principaux partenaires à propos de la *Loi sur le transfèrement des délinquants* et de la *Loi sur le casier judiciaire*;
- Participation aux travaux du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les délinquants violents à risque élevé;
- Négociation de l'Initiative correctionnelle Canada/Nouveau-Brunswick, de concert avec le Service correctionnel du Canada;
- Signature, avec la Colombie-Britannique, d'une entente fédérale-provinciale-territoriale concernant l'usage et la communication de renseignements.

Sécurité nationale

- Élaboration de moyens pour faire échec aux terroristes qui recueillent des fonds sous le couvert d'organismes de bienfaisance;
- Poursuite de la participation au projet interministériel d'établissement d'une politique nationale en matière de cryptographie;
- Première série de consultations auprès des autres ministères fédéraux et des provinces relativement à la première phase d'un examen majeur du Plan national de lutte contre le terrorisme.

Police des Autochtones

- Négociation de dix nouvelles ententes en matière de police avec les Premières nations et renouvellement ou prolongation de 49 autres;
- Poursuite de la participation aux négociations menées dans le cadre de la politique fédérale concernant le droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie.

Information de la justice intégrée

- Création d'un comité sur l'information de la justice intégrée.

Planification et coordination des politiques

- Accroissement de la participation des citoyens grâce à l'organisation, par le Groupe national de consultation, de cinq rencontres sur des questions de justice pénale.

Services de soutien ministériels

- Création d'un comité, présidé par le ministre, en vue de la préparation à l'an 2000.

RÉSULTATS DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE AU MOYEN DE PARTENARIATS



Principaux engagements de résultats

Solliciteur général Canada s'engage		
à assurer aux Canadiens :	comme en témoigneront :	signalée dans :
<p>Un cadre d'orientation législative et stratégique à l'appui de la priorité du gouvernement consistant à rendre les collectivités plus sûres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un Plan d'action national global contre le crime organisé; • Des stratégies correctionnelles judiciaires préconisant des approches différentes selon qu'il s'agit de délinquants à risque élevé ou de délinquants à faible risque; • Des stratégies qui favoriseront des initiatives communautaires de prévention du crime; • Des mesures visant à améliorer et à adapter les mécanismes nationaux de lutte contre le terrorisme; • Un partenariat entre les intervenants clés du secteur de la justice pénale qui permettra ou facilitera la communication des renseignements requis au sein du système de justice pénale; • Une participation des citoyens, de tous les paliers de gouvernement et des organismes bénévoles à la détermination des orientations à suivre dans le domaine de la justice pénale. 	<p>Pages 11, 12, 18 du RMR Pages 11, 12, 19, 20 du RMR</p> <p>Pages 12, 18 du RMR</p> <p>Pages 12, 13, 20 du RMR</p> <p>Pages 13, 21 du RMR</p> <p>Pages 13, 21, 22 du RMR</p>
<p>Une politique sur la police des Premières nations et une politique correctionnelle autochtone qui contribuent à améliorer l'ordre social, la sécurité du public et des particuliers ainsi que la justice dans les collectivités des Premières nations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des accords tripartites avec les collectivités des Premières nations; • Les mesures innovatrices prévues dans les stratégies policières des Premières nations au chapitre de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité juvénile; • Des modèles de politique qui appuient les accords et les dispositions visant la prise en charge par les Autochtones mêmes des services correctionnels destinés aux délinquants de leurs collectivités. 	<p>Pages 11, 22 du RMR</p> <p>Pages 11, 13, 23 du RMR</p> <p>Pages 11, 13, 19 du RMR</p>

Partie I : Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du ministère du Solliciteur général pour la période se terminant le 31 mars 1998.

Ce document porte sur les priorités stratégiques et les résultats du Ministère. L'objectif est de fournir une indication claire des orientations du Ministère et de la mesure dans laquelle ce dernier a atteint les résultats attendus pour 1997-1998.

Le portefeuille du Solliciteur général est l'organisme fédéral chargé d'assurer la protection de la population et le maintien d'une société juste, paisible et sûre. En tant que solliciteur général, la sécurité du public est ma priorité. Le Ministère joue un rôle clé au sein du Portefeuille en formulant à mon intention des conseils stratégiques à l'appui de mes responsabilités de solliciteur général. Pour que le gouvernement puisse atteindre ses objectifs relatifs à la sécurité du public, il nous faut accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille.

Le gouvernement est déterminé à adopter une approche équilibrée pour réduire le crime au Canada, notamment à s'attaquer aux facteurs à la source du comportement criminel. Pour ma part, j'entends consacrer mes efforts et ceux du portefeuille du Solliciteur général aux activités qui se répercuteront le plus favorablement sur les collectivités canadiennes, maintenant et dans l'avenir.

C'est pourquoi j'ai choisi d'axer nos efforts en priorité sur l'application d'une approche correctionnelle judicieuse, sur la lutte contre le crime organisé et sur la participation des citoyens au processus d'élaboration des politiques. Je pense que nous contribuerons ainsi à la réalisation de l'objectif que s'est donné le gouvernement de rendre les collectivités plus sûres partout au Canada. Cela ne signifie pas que nos autres champs d'activité, comme la prévention du crime, la sécurité nationale et la police des Autochtones, ne sont pas des aspects importants de notre travail. Toutes ces questions sont directement liées à la mission générale du Portefeuille, qui est d'assurer la sécurité du public.

Ma stratégie repose sur le leadership et le partenariat. Nous devons continuer de faire participer les citoyens, tous les niveaux de gouvernement ainsi que les secteurs bénévole et privé à la définition des orientations en matière de justice pénale. La participation des collectivités et l'implication des citoyens sont essentielles si nous voulons accroître la sécurité des collectivités. Nous continuerons d'amener divers citoyens intéressés à s'impliquer par l'entremise du Groupe national de consultation que j'ai constitué, cette initiative s'étant avérée fructueuse.

Je continuerai de travailler avec mes homologues provinciaux et territoriaux et avec les collectivités autochtones à l'élaboration de nouvelles approches dans les domaines de la police et de l'application de la loi ainsi que des services correctionnels. L'Initiative correctionnelle Canada/Nouveau-Brunswick est un excellent exemple de partenariat profitable.

Sur la scène internationale, il importe de noter que le sous-solliciteur général a été nommé en mai 1998 président d'un groupe de travail de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD). Ce groupe évaluera les stratégies antidrogue nationales et internationales des membres de l'Organisation des États américains. Cette tâche comprendra l'établissement d'un cadre pour mesurer les efforts déployés par 32 pays de l'hémisphère occidental pour combattre la consommation et le trafic de drogues.

Le Ministère a beaucoup progressé l'an dernier dans son entreprise de fournir certains des instruments nécessaires pour accroître la sécurité du public à ses partenaires dans les secteurs de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Nous poursuivrons dans le même sens au cours des trois prochaines années.

Nous accueillerons avec plaisir vos réactions au sujet du présent rapport afin de pouvoir continuer de rendre les collectivités plus sûres grâce à un système de justice pénale plus vigoureux, qui répondra mieux aux attentes de la population canadienne.

Le rapport comprend un aperçu des organismes relevant du Portefeuille qui rendent des comptes au Parlement, directement ou par mon intermédiaire. Chaque organisme du Portefeuille, à l'exception du SCRS, établit son propre rapport sur le rendement, qui est présenté au Parlement.

Partie II : Aperçu

A. Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement, le portefeuille du Solliciteur général est responsable des services de police et de l'application de la loi (y compris la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille se compose du Ministère et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget supérieur à 2,5 milliards de dollars et comptent plus de 34 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, le SCRS excepté, prépare un rapport sur le rendement indiquant ses réalisations et principaux résultats.

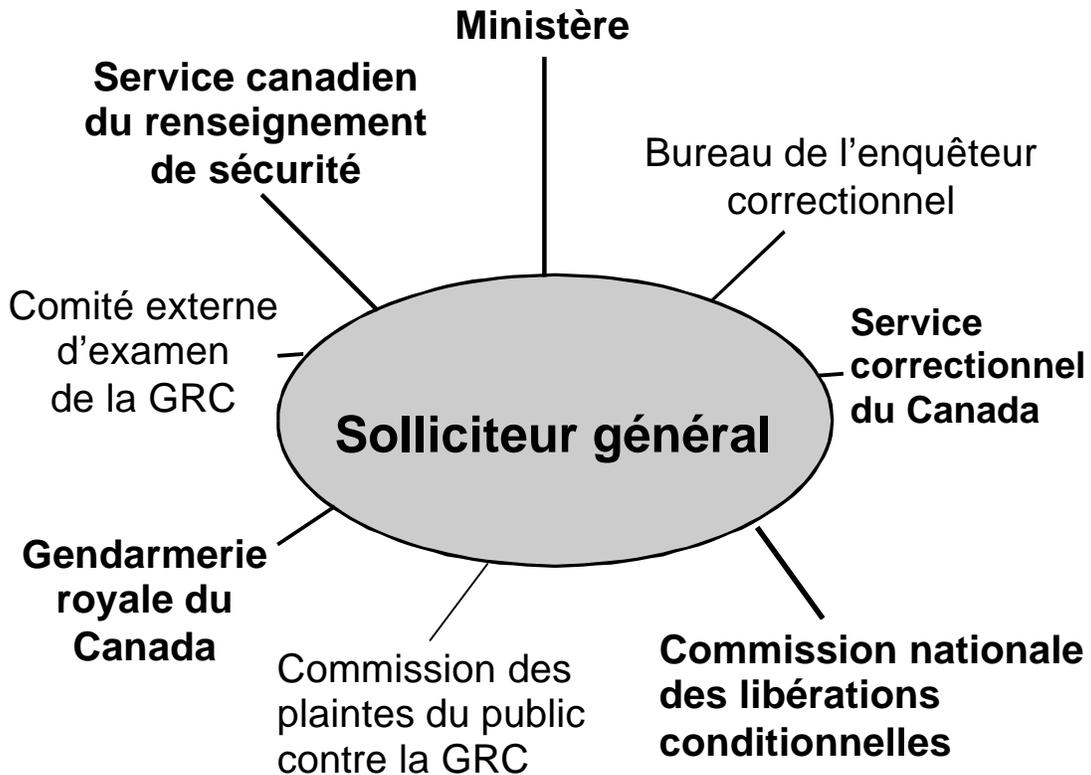
Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer à la protection de la société et au maintien de la paix, de la justice et de la sécurité.

- Le **Ministère** aide et conseille le solliciteur général dans la tâche qui lui incombe de donner une orientation aux organismes, d'accroître la cohérence et la coordination des politiques au sein du Portefeuille et de rendre des comptes au Parlement relativement à ces organismes, dans son rôle de chef de file national en ce qui concerne les activités fédérales en matière de police, de sécurité, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition, ainsi que dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre, ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.

- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada; il fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces; il fournit aussi des évaluations de sécurité.
- Le **Service correctionnel du Canada** gère les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ces derniers à se réinsérer dans la collectivité et à y jouer un rôle utile. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui a le pouvoir d'accorder et de contrôler la mise en liberté sous condition dans le cas des délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et qui fait des recommandations au sujet de l'octroi de réhabilitations et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard de détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Il peut, s'il le juge bon, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou autres informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité, selon le cas, sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine les plaintes concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

Le portefeuille du Solliciteur général



B : Aperçu du Ministère

Rôles et responsabilités

Le Ministère contribue à promouvoir et à maintenir au Canada une société où tous les citoyens peuvent se sentir à l'abri de menaces à leur sécurité personnelle ou à la sécurité nationale, et protégés de toute atteinte à leurs droits et libertés.

À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général et l'aide :

- à donner une orientation efficace aux organismes du Portefeuille ministériel;
- à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille;
- à exercer un leadership national stratégique à long terme dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition;
- à mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant, en administrant, en actualisant et en évaluant les accords tripartites en matière de police conclu avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations;
- à répondre du Portefeuille devant le Parlement.

Priorités stratégiques

Les activités du Ministère sont guidées par cinq priorités stratégiques, qui sont directement liées aux principales priorités du solliciteur général (des services correctionnels efficaces, la lutte contre le crime organisé et la participation du public au processus d'élaboration des politiques) et au programme gouvernemental de sécurité publique et de sécurité nationale, à savoir :

- renforcer les mesures d'application de la loi pour lutter contre le crime organisé et d'autres activités criminelles;
- élaborer des mesures plus efficaces pour les délinquants violents à risque élevé tout en appliquant aux délinquants à risque faible des solutions de rechange à l'incarcération, de manière à freiner sans danger le taux de croissance de la population carcérale;
- améliorer la justice applicable aux Autochtones au moyen de politiques et de programmes axés sur la collectivité et adaptés à la culture autochtone, dans les domaines de la police et des services correctionnels;

- protéger le pays contre le terrorisme et d'autres menaces à la sécurité nationale;
- améliorer la sécurité publique et la prévention du crime grâce à des partenariats communautaires visant à réduire le crime et à accroître la confiance de la population dans le système de justice pénale.

Défis

Voici les défis qui attendent le Ministère au chapitre de la justice pénale et de la sécurité nationale.

Lutte contre le crime organisé : Le crime organisé est un problème national et international. Compte tenu de l'évolution rapide, à l'échelle mondiale, des communications, des transports, des finances et des technologies, le crime organisé présente une menace réelle pour la sécurité des collectivités canadiennes. Les coûts énormes sur les plans social et financier qui sont associés au crime organisé mettent en danger l'intégrité de nos institutions et cadres politiques, financiers et sociaux. Dans une large mesure, le crime organisé est à l'origine de la délinquance urbaine, de l'augmentation de la criminalité violente et du commerce illicite de la drogue, du tabac, des armes et des personnes. Elle est aussi à la source d'activités de contrefaçon, de blanchiment d'argent et de contrebande, ainsi que de nombreuses fraudes et escroqueries par télémarketing. Pour lutter contre le crime organisé, les services de police canadiens doivent disposer des outils appropriés.

Services correctionnels efficaces : L'incarcération est peut-être la meilleure solution dans le cas des délinquants violents et à risque élevé, mais elle ne constitue pas nécessairement la meilleure approche pour les délinquants non violents et à faible risque. Une approche correctionnelle efficace consiste à établir une distinction entre les délinquants qui doivent être séparés de la société et ceux dont le cas pourrait être mieux géré dans la collectivité. Il s'agit d'une série d'initiatives intégrées conçues pour promouvoir la sécurité du public, tout en fournissant aux délinquants les meilleures chances possibles de devenir des citoyens respectueux des lois. L'accent est mis sur l'élaboration de l'infrastructure et des programmes qui faciliteront la réintégration des délinquants dans la collectivité, là où leur cas pourra être géré sans danger.

Confiance du public : En dépit d'une baisse constante du taux de criminalité, la population continue de n'avoir guère confiance dans le système de justice pénale. Cela est attribuable en partie aux mythes qui façonnent la perception des gens, à l'influence de la couverture médiatique négative et à une érosion générale de la confiance des Canadiens dans leurs institutions. Le Ministère a donc décidé d'accorder beaucoup plus d'attention à la communication d'information au public afin que celui-ci soit mieux renseigné et plus éclairé. Nous croyons qu'il s'agit là d'une première étape importante pour rétablir la

confiance de la population dans le système de justice pénale, tout en étant conscients que cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Partenariats : Les gouvernements et autres intervenants du secteur de la justice pénale ont reconnu que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies fructueuses en matière de sécurité publique passaient par une coopération, une coordination et un échange d'information efficaces entre les diverses administrations concernées. Les nouveaux défis à relever exigent des rapports plus fréquents avec nos partenaires, sous forme de consultation et de collaboration, notamment avec les provinces et territoires et avec les secteurs bénévole et privé. Le solliciteur général est résolu à changer le climat du débat public sur les questions touchant la justice pénale grâce au partenariat et à l'implication des citoyens.

Sécurité nationale : La guerre froide étant maintenant chose du passé, la situation du point de vue de la sécurité est beaucoup plus imprévisible. L'évolution rapide de l'échiquier mondial oblige le gouvernement à adapter en conséquence son plan visant à contrer les menaces envers la sécurité de la population canadienne. La mondialisation et les progrès technologiques connexes apportent de nouvelles difficultés au chapitre de l'application de la loi et de la prévention, dont celles d'avoir encore accès à des textes en clair et de protéger l'infrastructure d'information du Canada.

Justice applicable aux Autochtones : Les Autochtones constituent environ 3 pour 100 de la population canadienne alors qu'ils représentent quelque 15 pour 100 des délinquants sous responsabilité fédérale. Ils continueront d'être surreprésentés dans le système de justice pénale tant qu'on n'aura pas établi des sanctions autres que l'incarcération qui seront adaptées à leur culture.

Information de la justice intégrée : Les Canadiens s'attendent à ce que l'information recueillie par les organismes de justice pénale soit communiquée rapidement aux diverses organisations et sphères de compétence pour veiller à ce que l'administration de la justice soit efficace et efficiente et, plus particulièrement, à ce que les décisions et les mesures prises par les responsables du système de justice pénale soient fondées sur toute l'information pertinente et autorisée disponible. Toutefois, la réalité est assez différente, comme en témoignent divers rapports, tels que Kaufman (sur l'affaire Guy Paul Morin), Campbell (sur l'affaire Paul Bernardo) et Parsons (sur l'affaire Dean Rodney Cyr). La circulation de l'information essentielle à l'intérieur des organismes et entre ceux-ci – police, parties de la poursuite, tribunaux, organismes correctionnels et commissions des libérations conditionnelles – est loin d'être adéquate. Le caractère désuet de systèmes nationaux clés, l'incapacité de mener des projets prometteurs avec des partenaires en raison de l'insuffisance des ressources financières et la complexité des questions de compétence et de culture présentent un défi considérable. Le coût de l'inaction est élevé : une détérioration de la qualité de l'information accessible par les praticiens entraîne une augmentation des risques pour la sécurité des collectivités et l'administration efficace de la justice, ce qui résulte en une érosion accentuée de la confiance du public à l'égard du système canadien de justice pénale.

Organisation

Le ministère du Solliciteur général est une organisation stratégique de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques. Son premier rôle consiste à appuyer le solliciteur général en le conseillant quant aux politiques et stratégies à appliquer en matière de police, de sécurité nationale, de services correctionnels et de libération conditionnelle. En outre, il est chargé en permanence de la police des Premières nations. Alors que les organismes du Portefeuille détiennent des compétences sur le plan opérationnel, le Ministère élabore des politiques stratégiques et il exerce un leadership et assure un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale.

Compte tenu du caractère délicat de l'action du Ministère, le partenariat est essentiel. Il va de soi que le Ministère doit travailler étroitement avec les organismes du Portefeuille ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux comme celui de la Justice, auquel incombe la responsabilité première des politiques de justice pénale au niveau fédéral. Le Ministère et les organismes entretiennent également des rapports étroits avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les secteurs bénévole et privé. Cet accent sur la gestion de portefeuille et les partenariats a favorisé une plus grande cohérence des politiques et un consensus dans tout le Portefeuille sur les priorités actuelles.

Le Ministère relève du sous-solliciteur général, et ses rôles et responsabilités découlent de la responsabilité du sous-solliciteur, qui consiste à conseiller et à soutenir le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, y compris la gestion du Portefeuille. Le sous-solliciteur général est le principal conseiller du ministre en ce qui concerne les politiques. En 1997-1998, le Ministère comptait environ 217 employés et ses dépenses s'élevaient à quelque 71,6 millions de dollars, dont une part de 51,4 millions était consacrée à la police des Autochtones.

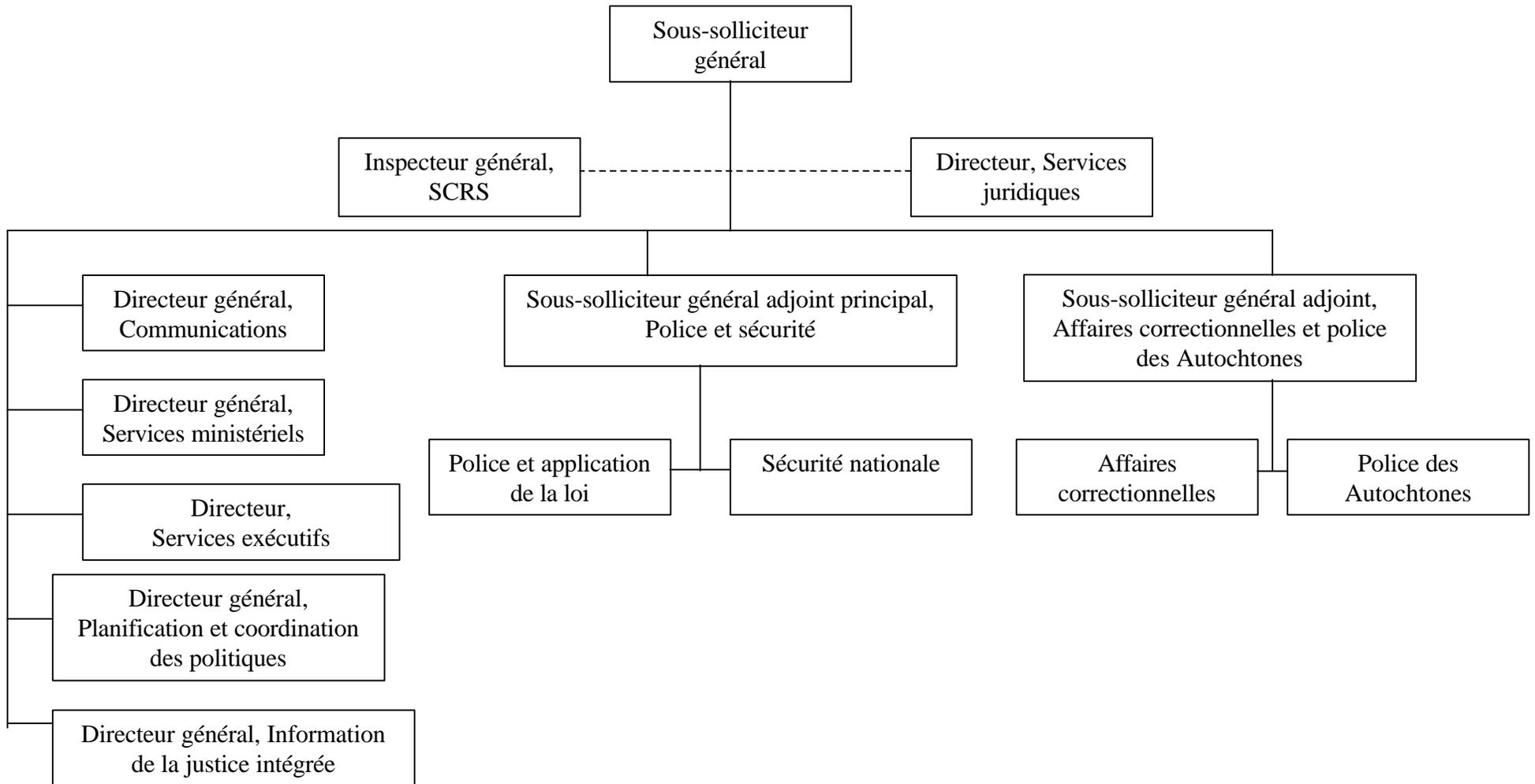
Le Ministère fournit aussi des services de soutien administratif et de gestion à toutes les composantes du Programme et aux trois organes de surveillance du Portefeuille, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Secteurs d'activité

Pour réaliser son mandat et atteindre les résultats attendus, le Ministère a établi les quatre secteurs d'activité suivants :

- *Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national au niveau des politiques;*
- *Programme des services de police des Premières nations;*
- *Bureau de l'inspecteur général du SCRS;*
- *Services à la haute direction et services de soutien ministériels.*

ORGANIGRAMME



Partie III : Réalisations du Ministère

Attentes en matière de rendement

Voici les attentes en matière de rendement que le Ministère avait établies pour 1997-1998 en fonction du programme gouvernemental de sécurité publique et de sécurité nationale. Ces attentes témoignent de la volonté du gouvernement de bâtir, puis de préserver, une société où les Canadiens se sentiront à l'abri de tout ce qui pourrait menacer leur sécurité ou celle de leur pays.

À la partie III du budget des dépenses pour 1997-1998, le Ministère s'est engagé à contribuer à accroître la sécurité du public comme suit :

- en renforçant les mesures d'application de la loi pour combattre le crime organisé, la contrebande et d'autres activités criminelles;
- en appliquant des stratégies et des mesures efficaces à l'égard des délinquants à haut risque et de ceux présentant un risque moindre;
- en prenant des mesures afin de réduire les risques d'actes terroristes et en améliorant l'efficacité des moyens d'intervention pour le cas où il s'en produirait;
- en prenant des dispositions en matière de justice pénale dans le but de faciliter l'application de la loi et les poursuites criminelles;
- en établissant des partenariats avec la collectivité pour accroître la sécurité et la prévention du crime.

Le Ministère entend également améliorer la justice applicable aux Autochtones de cette manière :

- en veillant à ce que la police des Premières nations réponde aux besoins des collectivités au chapitre du maintien de l'ordre et reflète leur culture;
- en élaborant des modèles de traitement des délinquants dans le contexte de la justice réparatrice chez les collectivités autochtones.

Réalisations en matière de rendement, par secteur d'activité

Secteur d'activité 1 : Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national au niveau des politiques

Dépenses prévues	10,500,000 \$
Autorisations totales	11,500,000 \$
Réel 1997-1998	10,400,000 \$

Le Ministère élabore, fournit et coordonne des avis opportuns, adaptés à la situation, complets et détaillés sur les politiques afin d'aider le ministre à assumer ses fonctions, qui consistent : a) à orienter les organismes du Portefeuille et à répondre de ceux-ci devant le Parlement; b) à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille; c) à exercer un leadership national dans les domaines de la police et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition.

Objectifs

Conseiller et aider le ministre dans son rôle d'orientation des organismes afin que ceux-ci puissent fonctionner, individuellement et collectivement, conformément aux politiques et aux priorités générales du gouvernement, dans le respect des droits et des libertés des Canadiens ainsi que des lois du pays, et afin qu'ils puissent fonctionner efficacement grâce à la prestation, par le ministre, de directives solides.

Contribuer à la paix, à la sécurité et à la justice dans la société en inscrivant la police, l'application de la loi, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition dans un cadre global de lois et de politiques.

Police et application de la loi

Le Ministère remplit deux rôles principaux dans le domaine de la police et de l'application de la loi :

1. il conseille impartialement le ministre sur des questions de police et d'application de la loi et sur des questions ayant trait à son obligation de rendre des comptes au Parlement à l'égard de la GRC;
2. il élabore et met en œuvre, de concert avec la GRC, le ministère de la Justice et d'autres partenaires-clés, des initiatives nationales visant à faciliter l'application de la loi et les poursuites criminelles ainsi qu'à sensibiliser et à faire participer davantage la population au chapitre de la sécurité publique.

Principales réalisations en 1997-1998 :

- Lutte contre le crime organisé : En 1997-1998, le solliciteur général a présenté à la Chambre des communes la première déclaration annuelle sur le crime organisé, laquelle mettait en évidence la volonté du gouvernement de combattre le crime organisé en établissant des partenariats efficaces et en fournissant les infrastructures nécessaires à l'application de la loi. Cette déclaration soulignait les choses importantes accomplies par le Ministère en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, la police et d'autres gouvernements, dont :
 - la diffusion d'un document consultatif sur le blanchiment d'argent;
 - la création de comités national et régionaux de coordination sur le crime organisé, composés, entre autres, de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de la police, qui sont chargés de coordonner les stratégies d'application de la loi;
 - la participation, avec le ministère de la Justice, à l'élaboration de dispositions antigang (projet de loi C-95). Ces dispositions confèrent de nouveaux pouvoirs à la police, aux procureurs et aux tribunaux relativement aux organisations criminelles et aux infractions qui y sont liées;
 - des recherches sur les répercussions sociales, économiques et autres du crime organisé au Canada.
- Services nationaux de police : L'étape consultation de l'examen des Services nationaux de police (SNP) de la GRC, menée de concert avec cette dernière, est terminée. Les résultats de cette consultation serviront à élaborer de nouveaux mécanismes concernant les services aux usagers, la régie et le financement. Les SNP sont un outil fondamental de la lutte contre le crime organisé.
- Identification par les empreintes génétiques : Le projet de loi C-3, qui propose la création d'une banque nationale de données génétiques, a été déposé à la Chambre des communes le 25 septembre 1997. Le Ministère est en train de négocier avec les provinces et les territoires les mécanismes de financement de cette banque et des analyses biologiques.
- Services de police de la GRC : Le Ministère a négocié deux importantes ententes touchant la prestation de services policiers par la GRC. L'une représente le premier contrat régional de maintien de l'ordre par la GRC dans l'agglomération urbaine de Moncton, avec récupération complète des coûts. La seconde entente prévoit des arrangements concernant la police aéroportuaire à Vancouver.
- Prévention du crime : Le Ministère a continué de travailler avec le ministère de la Justice, le Conseil national de prévention du crime et d'autres partenaires à l'élaboration de politiques, de programmes et d'instruments destinés à aider les collectivités à prévenir le crime au niveau local.

Affaires correctionnelles

Le Ministère remplit deux fonctions principales relativement aux questions correctionnelles :

1. il conseille et aide le ministre dans sa tâche d'imprimer une orientation au Service correctionnel du Canada (SCC) et de répondre de la Commission nationale des libérations conditionnelles devant le Parlement;
2. il élabore, en collaboration avec divers partenaires du système de justice pénale et de systèmes connexes, des initiatives stratégiques visant à rendre le système correctionnel canadien plus efficace, efficient et comptable.

Principales réalisations en 1997-1998 :

- Initiative correctionnelle Canada/Nouveau-Brunswick : Un bon exemple de coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux est l'entente unique de partage des responsabilités qui a été signée avec le Nouveau-Brunswick dans le but d'améliorer les services correctionnels communautaires. Des discussions sont en cours avec la Saskatchewan afin que les deux paliers de gouvernement en viennent à travailler plus étroitement, particulièrement en ce qui concerne la solution des problèmes que posent les services correctionnels pour Autochtones, problèmes qui atteignent des proportions critiques dans cette province.
- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* : L'examen obligatoire de cette loi après cinq ans par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne débutera après la rentrée parlementaire, à l'automne de 1998. Le Ministère participe à la préparation de cet examen, par exemple en produisant des documents de consultation et en coordonnant de vastes consultations afin de fournir une base au Comité.
- *Loi sur le transfèrement des délinquants* : À l'automne de 1998, il y aura des consultations sur des propositions de modifications de la *Loi sur le transfèrement des délinquants*, qui se termineront par un examen ministériel.
- Services correctionnels pour Autochtones : Dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, le Ministère a contribué à l'exécution de plusieurs projets qui ont une incidence directe sur les Autochtones. Ainsi, le réseau Waseskun permet aux intervenants de première ligne d'avoir directement accès à des personnes ressources dans d'autres collectivités. Les Native Counselling Services of Alberta ont conçu un programme de règlement des différends pour Autochtones qui prévoit la prestation d'une formation de médiateur et de négociateur à des Autochtones. En outre, le Ministère a reçu des commentaires favorables au sujet de sa série de publications techniques qui traitent en profondeur des questions de violence sexuelle et de développement communautaire dans les collectivités autochtones.

- Recherche dans le domaine correctionnel : Le Ministère continue de rassembler de l'information fondée sur la recherche en vue de l'élaboration de dispositions législatives et de politiques. Ainsi, une nouvelle méthode permettant de repérer les délinquants violents à risque élevé dès le début de leur prise en charge par l'appareil de justice et d'améliorer les communications entre le SCC et les bureaux des procureurs de la Couronne a fait l'objet d'une étude approfondie. Une recherche sur les délinquants sexuels a validé des facteurs de risque dynamiques et statiques de la récidive sexuelle. En outre, il y a eu évaluation de programmes de surveillance électronique dans trois provinces et d'un modèle de justice réparatrice ayant pour but d'éviter la prison aux délinquants et de les réconcilier avec leurs victimes et la collectivité. Mentionnons également un échange actif de données et de résultats, au sein du Canada et avec d'autres pays.

Sécurité nationale

Le Ministère donne régulièrement des avis impartiaux au ministre sur des questions liées à la sécurité nationale, que ce soit des questions d'ordre général ou des questions plus particulières comme les responsabilités du SCRS en matière de sécurité.

Principales réalisations en 1997-1998 :

- Lutte contre le terrorisme : Le Ministère a, entre autres, :
 - mené des consultations auprès des provinces et territoires, d'organismes d'application de la loi et d'autres ministères fédéraux afin d'améliorer et de mettre à jour le Plan national de lutte contre le terrorisme;
 - élaboré et mis en œuvre un Programme de préparation opérationnelle en matière de lutte contre le terrorisme, lequel comprend un exercice antiterroriste d'envergure à Vancouver et plusieurs conférences et ateliers, destinés au personnel d'intervention en cas d'urgence, qui portent sur les ripostes à des attaques perpétrées avec des armes chimiques ou biologiques;
 - coordonné la préparation du gouvernement en vue des audiences du Comité sénatorial spécial sur la sécurité et les services de renseignement.
- Cryptographie : Un groupe de travail interministériel sur la cryptographie a été créé en vue de coordonner les activités de douze ministères et organismes fédéraux. Cinq sous-groupes ont ensuite été chargés d'examiner, entre autres, les problèmes plus complexes d'ordre technologique et juridique. Une consultation publique a aussi été amorcée et un document de discussion, diffusé le 21 février 1998.
- Instructions du ministre : Le solliciteur général donne des instructions pour aider le SCRS à s'acquitter de ses fonctions en vertu de la *Loi sur le SCRS*. Ces instructions rendent l'organisme davantage comptable au ministre et, par ricochet, à la population canadienne. En 1997-1998, le Ministère a poursuivi son examen complet des instructions du ministre pour voir si elles sont encore pertinentes. Une nouvelle instruction a été donnée, et deux autres initiatives majeures ont progressé.

Information de la justice intégrée

Les principales réalisations, en 1997-1998, comprennent :

- La création d'un comité interministériel chargé d'élaborer un Plan d'action stratégique touchant l'échange d'information et l'information de la justice intégrée. Le comité, présidé par le sous-solliciteur général, se compose de représentants du Ministère, de la Gendarmerie royale du Canada, du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, du ministère de la Justice, du Centre canadien de la statistique juridique et du Secrétariat du Conseil du trésor.

Planification et coordination des politiques

Le Ministère accomplit deux fonctions principales concernant la planification et la coordination des politiques :

1. il poursuit le renforcement de l'horizontalité, au sein du Portefeuille, dans la planification des politiques et l'établissement des priorités;
2. il aide le ministre et le Portefeuille à faire participer les citoyens et les groupes et organisations bénévoles à l'élaboration des politiques.

Principales réalisations en 1997-1998 :

- Planification des politiques et priorités du Portefeuille : Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les organismes du Portefeuille à la réalisation d'initiatives de planification conjointes dans le but d'appuyer les priorités du ministre. Une série de réunions et d'ateliers intensifs tenus à l'échelle du Portefeuille ont facilité la définition de la vision, des priorités et des stratégies du ministre en vue de faire progresser le programme du gouvernement en matière de sécurité publique.
- Groupe national de consultation : Ce groupe a tenu cinq rencontres nationales ou régionales pour consulter des groupes et individus clés sur un large éventail de questions dans le domaine de la justice pénale, comme les questions relatives aux Autochtones, la prévention du crime, les délinquantes et l'examen fédéral de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.

- Autres consultations : Le Ministère a facilité le maintien de la liaison et de la coopération entre la police et les milieux correctionnels, aux niveaux national et régional, en soutenant le Comité national mixte de l'Association canadienne des chefs de police et des Services correctionnels fédéraux. Il y a également eu, à l'échelle du Portefeuille, des consultations auprès de 14 organismes nationaux de bénévolat au sujet des questions de financement et des stratégies à adopter pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du Portefeuille.

Secteur d'activité 2 : Programme des services de police des Premières nations

Dépenses prévues	51,700,000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>51,500,000 \$</i>
Réel 1997-1998	51,400,000 \$

Le Ministère est chargé de mettre en œuvre, de maintenir et d'étendre le Programme des services de police des Premières nations, dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations.

L'application de cette politique offre des moyens pratiques d'améliorer l'administration de la justice dans les collectivités des Premières nations grâce à la création et au maintien de services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuits.

Objectif

Contribuer à l'amélioration de l'ordre social, de la sécurité publique et de la sécurité des particuliers dans les collectivités des Premières nations et des Inuits grâce à la mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations.

Principales réalisations en 1997-1998 :

- Ententes tripartites : Dix nouvelles ententes de police ont été négociées avec les Premières nations et les provinces, ce qui a porté à 111 le total d'ententes signées. De plus, on a négocié la prolongation ou le renouvellement de 49 ententes existantes. Trois ententes ont été élargies, à savoir celles touchant le service de police des Anishinabek, qui s'occupe maintenant de 18 collectivités, le service de police des Nishnawbe-Aski, qui sert directement 44 collectivités, et le service de police des Tsewultun, qui s'occupe d'une collectivité de plus.

- Soutien des services de police et des organes directeurs de la police : Le Ministère a fourni du soutien au moyen d'un programme intégré de recherche, d'expérimentation, d'évaluation et d'élaboration de politiques opérationnelles, qui comprenait des communiqués, des bulletins d'information et diverses contributions de développement.

Le Ministère a coparrainé le cinquième atelier national annuel des autorités responsables des services de police des Premières nations, tenu en novembre 1997, afin de continuer à promouvoir les pratiques exemplaires et l'efficacité dans la prestation de services policiers aux Autochtones. Toujours en novembre 1997, le Ministère a été l'hôte, conjointement avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, du deuxième symposium annuel *Police autochtone, Attentes et réalités*, qui s'adressait aux comités de la sécurité publique et aux services de police du Québec.

- Prévention du crime : Travaillant en étroite collaboration avec le Centre national de prévention du crime, du ministère de la Justice, le Ministère a aidé les Premières nations à mettre sur pied des projets de prévention du crime.
- Initiatives hors réserve : Le Ministère a appuyé diverses initiatives, dont un projet de déjudiciarisation visant les bandes de jeunes au Manitoba, un document vidéo montrant le travail innovateur accompli par la police de Vancouver et la Native Liaison Society, dont pourraient s'inspirer d'autres centres urbains, et une conférence intitulée *Aboriginal People and the Justice System – Joining Forces*, organisée par le Mi'kmaq Justice Institute.
- Autonomie gouvernementale : Le Ministère a participé à des négociations, en ce qui a trait au maintien de l'ordre, dans le cadre de la politique fédérale concernant le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie.

Secteur d'activité 3 : Bureau de l'inspecteur général, SCRS

Dépenses prévues	1,000,000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>1,000,000 \$</i>
Réel 1997-1998	900,000 \$

Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS existe en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. L'inspecteur général a droit d'accès aux renseignements du SCRS et joue le rôle de vérificateur interne des activités opérationnelles de cet organisme pour le solliciteur général. Le Bureau de l'inspecteur

général vérifie régulièrement si le SCRS respecte ses politiques opérationnelles. Il vérifie également si les activités opérationnelles du SCRS sont conformes aux lois et autres textes faisant autorité, aux procédures de contrôle et aux normes qui régissent de telles activités. Il présente au ministre, sur ces sujets, des rapports classifiés dans lesquels sont incorporés les conseils de l'inspecteur général ainsi qu'un certificat exigé par la loi. Le ministre et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) peuvent ordonner la tenue d'un examen spécial, ou l'inspecteur général peut entreprendre un tel examen de sa propre initiative.

Objectifs

Veiller à ce que le ministre dispose de tout ce dont il a besoin pour s'acquitter de son obligation de rendre des comptes à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité.

Fournir au ministre un mécanisme indépendant lui garantissant que les activités du SCRS examinées par l'inspecteur général sont conformes à la *Loi sur le SCRS*, aux instructions ministérielles et à la politique opérationnelle de cet organisme.

Principales réalisations en 1997-1998 :

- L'inspecteur général a remis au solliciteur général son certificat annuel, ainsi qu'un rapport spécial sur les activités du SCRS et les pratiques de celui-ci en ce qui concerne l'obligation de rendre compte. Ces documents traitaient du respect, par le SCRS, des procédures de contrôle et de responsabilité prescrites par les dispositions législatives et les politiques régissant les activités opérationnelles de cet organisme.

Secteur d'activité 4 : Services à la haute direction et services de soutien ministériels

Dépenses prévues	9,300,000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>9,800,000 \$</i>
Réel 1997-1998	8,900,000 \$

Ce secteur d'activité comprend : les Services exécutifs, le Groupe des communications, les Services ministériels et les Services juridiques. Ces services appuient le sous-solliciteur général dans sa tâche de conseiller et de seconder le solliciteur général pour les questions intéressant tout le Portefeuille qui portent sur les communications, la gestion intégrée, le droit, les affaires parlementaires, la liaison avec le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que l'information ministérielle.

Objectifs

Aider le sous-solliciteur général à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de conseiller et de seconder le solliciteur général dans la gestion et le contrôle des activités du Ministère et du Portefeuille, ainsi que dans l'exercice de ses responsabilités au Parlement et au Cabinet en plus des attributions qui lui sont conférées par la loi.

Fournir des services de soutien pour la gestion et les opérations internes du Ministère et des trois organismes de surveillance du Portefeuille (Comité externe d'examen de la GRC, Commission des plaintes du public contre la GRC et Bureau de l'enquêteur correctionnel), pour aider ceux-ci à atteindre leurs buts et leurs objectifs avec efficacité et efficience.

Continuer à promouvoir l'information et la sensibilisation du public sur des questions liées au Ministère et au Portefeuille.

Principales réalisations en 1997-1998 :

- **Gestion des ressources humaines/La Relève** : L'exercice 1997-1998 correspondait à la première année du plan d'action du Ministère. On a conçu ce plan dans le but de s'assurer que le Ministère pourrait attirer, perfectionner et garder à son service des personnes hautement qualifiées qui possèdent les compétences, l'attitude, la créativité et les valeurs requises pour exécuter son mandat particulièrement dans le domaine de l'élaboration de politiques stratégiques. Des membres de la haute direction ont été nommés champions pour faire avancer les divers volets du plan. Sur les 16 initiatives prévues pour la première année, 14 ont été menées à bien, les deux autres étant reportées à la deuxième année.
- **Systèmes financiers** : Conformément à la Stratégie d'information financière du gouvernement, le Ministère mettra en place un nouveau système financier d'ici avril 1999. Le Ministère et la GRC partageront une infrastructure commune et échangeront de l'information sur les possibilités et les difficultés que comportent la mise en place et l'utilisation d'un nouveau système financier.
- **Site Internet** : Les Canadiens qui visitent le site ont accès aux publications, communiqués, discours, etc. produits par le Ministère. En date de mars 1998, il y avait eu près de 600 000 consultations du site public du Ministère; il s'agit donc là d'une façon efficace et économique de diffuser de l'information sur toutes sortes de questions liées à la justice pénale.

- Services exécutifs : On a continué d'aider le sous-solliciteur général dans sa tâche de conseiller et de seconder le solliciteur général quant à la gestion et au contrôle du Ministère et de l'ensemble du Portefeuille.

Préparation en vue de l'an 2000

Le Ministère n'a pas de systèmes essentiels à la mission du gouvernement (SEMG). Il possède une infrastructure moderne de réseau local basée sur des systèmes partagés du gouvernement ou des systèmes commerciaux qui sont déjà conformes aux exigences de conversion à l'an 2000 ou qui le seront à temps. Nos systèmes globaux, comme ceux des finances, des ressources humaines et de la gestion de l'information, sont actuellement mis à niveau ou remplacés par des systèmes partagés du gouvernement qui sont conformes aux exigences de conversion 2000.

Le Ministère est en train d'implanter un nouveau système financier d'après la Stratégie d'information financière. Le système devrait être complètement en place d'ici le 1^{er} avril 1999. Ce projet est mené conjointement avec la GRC.

Le Ministère a établi, à l'échelle du Portefeuille, un comité de préparation à l'an 2000, qui est présidé par la Directrice générale des Services ministériels. Ce comité est chargé d'aider le ministre à veiller à ce que les travaux de conversion 2000 soient terminés à temps dans tout le Portefeuille. Il se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement de ces travaux et pour échanger de l'information sur les pratiques exemplaires. En outre, il coordonne les réponses aux demandes des organismes centraux au sujet de la préparation en vue de l'an 2000. Le comité présente un rapport au ministre chaque mois afin de bien le tenir au courant de l'état de préparation à l'an 2000 dans l'ensemble du Portefeuille.

Partie IV : Rendement financier

Les tableaux suivants ne s'appliquent pas au ministère du Solliciteur général : 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14.

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)				
Crédit		Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réel 1997-1998
	Programme			
1	Dépenses de fonctionnement	18,09	32,33	30,74
5	Subventions et contributions	52,37	39,36	38,85
(S)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	0,05	0,05	0,05
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,02	2,02	2,02
Total pour le Ministère		72,53	73,76	71,66
Notes				
1. Les autorisations totales englobent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que d'autres autorisations.				

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison entre les dépenses ministérielles prévues et les dépenses réelles par secteur d'activité (millions de dollars)										
Secteurs d'activité	ETP	Dépenses de fonctionnement	Capital	Subventions et contributions approuvées	Total partiel des dépenses approuvées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses totales brutes	Moins les recettes à valoir sur le crédit	Dépenses totales nettes	
Conseils au solliciteur général	(prévues)	82	7,8	-	2,8	10,5	10,5	-	10,5	10,5
	(autorisées)	82	8,4	-	3,0	11,5	11,5	-	11,5	11,5
	(réelles)	82	7,8	-	2,6	10,4	10,4	-	10,4	10,4
Police des Autochtones		22	2,1	-	49,5	51,7	51,7	-	51,7	51,7
		22	15,2	-	36,3	51,5	51,5	-	51,5	51,5
		22	15,1	-	36,3	51,4	51,4	-	51,4	51,4
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS		9	1,0	-	0,0	1,0	1,0	-	1,0	1,0
		10	1,0	-	0,0	1,0	1,0	-	1,0	1,0
		10	0,9	-	0,0	0,9	0,9	-	0,9	0,9
Services exécutifs et services de soutien ministériels		103	9,3	-	0,0	9,3	9,3	-	9,3	9,3
		103	9,8	-	0,0	9,8	9,8	-	9,8	9,8
		103	8,9	-	0,0	8,9	8,9	-	8,9	8,9
Total		216	20,2	-	52,3	72,5	72,5	-	72,5	72,5
		217	34,4	-	39,3	73,7	73,7	-	73,7	73,7
		217	32,7	-	38,9	71,6	71,6	-	71,6	71,6
Autres recettes et dépenses										
Recettes à valoir sur le Trésor										-
										-
										-
Coût des services fournis par d'autres ministères										2,6
										2,6
Coût net du Programme										75,1
										76,3
										74,2
Notes										
1. Les chiffres en italique indiquent les autorisations totales pour 1997-1998 (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations).										
2. Les chiffres en gras indiquent les dépenses et les recettes réelles pour 1997-1998.										
3. Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.										
4. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.										

**Comparaison par exercice entre les dépenses totales prévues
et les dépenses réelles**

Dépenses ministérielles prévues par rapport aux dépenses réelles, par secteur d'activité (millions de dollars)					
Secteurs d'activité	réelles 1995-1996	réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autoris. totales 1997-1998	réelles 1997-1998
Conseils au solliciteur général	10,9	9,8	10,5	11,5	10,4
Police des Premières Nations	49,4	50,1	51,7	51,5	51,4
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	0,8	1,0	1,0	1,0	0,9
Services exécutifs et services de soutien ministériels	12,1	10,4	9,3	9,8	8,9
Recettes totales à valoir sur le Trésor	73,2	71,3	72,5	73,7	71,6
Notes					
1. Les autorisations totales englobent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.					
2. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.					

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses prévues et les autorisations totales pour 1997-1998 et les dépenses réelles, par organisation et secteur d'activité (millions de dollars)						
Secteurs d'activité						
		Conseils au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et services de soutien ministériels	TOTAUX
Organisation						
Sous-solliciteur général adjoint	(prévues) (autorisées) (réelles)	0,1 0,7 0,5				0,1 0,7 0,5
Police et application de la loi		3,1 3,3 3,1				3,1 3,3 3,1
Affaires correctionnelles		2,3 2,6 2,1				2,3 2,6 2,1
Sécurité nationale		1,6 1,3 1,2				1,6 1,3 1,2
Planification et coordination des politiques		3,5 3,6 3,4				3,5 3,6 3,4
Police des Autochtones			51,6 51,5 51,4			51,6 51,5 51,4
Inspecteur général du SCRS				1,0 1,0 0,9		1,0 1,0 0,9
Services exécutifs sous-solliciteur général					3,3 3,2 3,2	3,3 3,2 3,2

Tableau financier 5 (suite)

Secteurs d'activité					
	Conseils au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et services de soutien ministériels	TOTAUX
Organisation					
Services ministériels				5,0	5,0
				<i>5,7</i>	<i>5,7</i>
				4,7	4,7
Communications				1,0	1,0
				<i>0,9</i>	<i>0,9</i>
				0,9	0,9
TOTAUX	10,5	51,7	1,0	9,3	72,5
	<i>11,5</i>	<i>51,5</i>	<i>1,0</i>	<i>9,8</i>	<i>73,7</i>
	10,4	51,4	0,9	8,9	71,6
% du TOTAL	14,5%	71,8%	1,3%	12,4%	100%
Notes					
1. Les chiffres en italique indiquent les autorisations totales pour 1997-1998 (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations). Les chiffres en caractères gras indiquent les dépenses et les recettes réelles pour 1997-1998.					
Vu l'arrondissement des chiffres, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.					
2. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.					

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (millions de dollars)					
Secteurs d'activité	réelles 1995-1996	réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autoris. totales 1997-1998	Réel 1997-1998
SUBVENTIONS					
Conseils au solliciteur général	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8
Total des subventions	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8
CONTRIBUTIONS					
Conseils au solliciteur général	1,2	0,9	1,1	1,2	0,8
Police des Premières nations	36,9	37,5	49,5	36,4	36,3
Total des contributions	38,1	38,4	50,6	37,6	37,1
Total des paiements de transfert	39,7	40,2	52,4	39,4	38,9
Notes :					
1. Les autorisations totales englobent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.					
2. En 1997-1998, on a transféré 13,2 millions \$, des contributions aux dépenses de fonctionnement pour financer les services de police communautaire de la GRC.					

Passif éventuel

Éléments du passif éventuel (millions de dollars)			
	Montant du passif éventuel		
	31 mars 1996	31 mars 1997	à jour le 31 mars 1998
Réclamations et causes en instance imminentes			
Contentieux	4,1	5,2	1,0 (2)
Total	4,1	5,2	1,0
Notes			
1. Les autorisations totales englobent le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.			
2. Le total ne tient pas compte de trois réclamations, dont il reste à fixer les montants.			

Partie V : Rapports consolidés

Stratégie de développement durable

Le 15 décembre 1997, le ministère du Solliciteur général, de même que 27 autres ministères fédéraux, a déposé une stratégie de développement durable (SDD) à la Chambre des communes, conformément aux exigences établies par des modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général*. Cette stratégie a été examinée par le Bureau du vérificateur général et le commissaire à l'environnement et au développement durable. Sur la recommandation du commissaire, le Ministère réexaminera le plan d'action, en mettant l'accent sur les objectifs, et présentera un plan d'action révisé à la Chambre des communes au printemps de 1999.

Le Ministère a atteint les objectifs suivants durant la période visée (15 décembre 1997 au 15 juillet 1998) :

- La SDD a été publiée sur le site WEB du ministère du Solliciteur général : <http://www.sgc.gc.ca/fpub/othpub/fsustainable/fsustainable.htm>.
- On a effectué une vérification des déchets pour rendre compte de la situation actuelle et on a fixé un objectif de réduction des déchets.
- Les centres de récupération ont été améliorés et tous les employés ont été renseignés sur le programme de recyclage du Ministère.
- Il existe maintenant un site Intranet « écologique » qui contient des renseignements sur les initiatives écologiques du Ministère.
- On continue d'encourager le covoiturage en attribuant en priorité les places de stationnement à ceux qui véhiculent d'autres personnes.
- On continue de surveiller, à l'aide du système de rapports financiers, la proportion de produits écologiques achetés; en 1997-1998, le Ministère a maintenu un objectif de 75 p. 100.
- Le Ministère était représenté au sein du Comité interministériel du développement durable.

Le Ministère continue de poursuivre les objectifs suivants :

- Réviser le plan d'action, en mettant l'accent sur l'établissement des objectifs et l'évaluation des progrès accomplis.
- Atteindre les objectifs fixés relativement à la réduction des déchets solides, de la consommation d'énergie ainsi que de l'utilisation de CFC et de matières dangereuses.
- Mieux faire connaître la SDD au sein de l'organisation.
- Créer un système de gestion de l'environnement.

(La coordonnatrice des questions environnementales au Ministère est Debi Cuerrier, directrice de l'Administration; on peut lui téléphoner au 993-4348 ou lui envoyer un message électronique à cuerrid@sgc.gc.ca)

Partie VI : Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Jean T. Fournier	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Jim Harlick	Sous-solliciteur général adjoint principal p. i., Police et sécurité	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Christiane Ouimet	Sous-solliciteur général adjoint, Affaires correctionnelles et police des Autochtones	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Yvette Aloisi	Directrice générale, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Allan Bartley	Directeur général p. i., Sécurité nationale	(613) 990-2637	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Linda Clairmont	Directrice générale p. i., Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Sandra Wing	Directrice générale p.i., Planification et coordination des politiques	(613) 991-2952	(613) 990-7023
	Inspecteur général (SCRS)	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Tim Farr	Directeur général, Communications	(613) 991-2799	(613) 993-7062
Eva Plunkett	Directrice générale, Services ministériels	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Janis Gardiner	Directrice, Services exécutifs	(613) 991-2942	(613) 995-3259
Paul Dubrule	Services juridiques	(613) 991-2883	(613) 990-8307
Greg Wright	Directeur général, Information de la justice intégrée	(613) 991 4276	(613) 991-3306
Adresse du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Adresse de la page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

Lois appliquées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R., ch. C-23, tel que modifié
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, ch. 20, tel que modifié
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R., ch. C-47, tel que modifié
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R., ch. S-13, tel que modifié
<i>Loi sur les prisons et les maisons de correction</i>	L.R., ch. P-20, tel que modifié
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., ch. R-10, tel que modifié
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	S.R.C., 1970, ch. R-10, tel que modifié
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., ch. R-11, tel que modifié
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R., ch. T-15, tel que modifié
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, ch. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la citoyenneté</i> (art. 19.3)	L.R., ch. C-29, tel que modifié
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (art. 55(2), 57)	L.C., 1996, ch. 19
<i>Code criminel</i> (art. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 760)	L.R., ch. C-46, tel que modifié
<i>Loi sur l'accise</i> (art. 66)	L.R., ch. E-14, tel que modifié
<i>Loi sur les armes à feu</i> (art. 82, 93)	L.C., 1995, ch. 39
<i>Loi sur l'immigration</i> (art. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)	L.R., ch. I-2, tel que modifié
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i> (art. 6)	L.R., ch. S-7
<i>Loi sur la statistique</i> (art. 29)	L.R., ch. S-19, tel que modifié